



SCOUTISME BÉNINOIS



# CODE DE CONDUITE POLITIQUE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE »

Décembre 2025



**CODE DE CONDUITE**  
POLITIQUE « À L'ABRI DE LA MALTRAITANCE »

Décembre 2025



## INTRODUCTION

Le Scoutisme Béninois, fidèle à sa mission éducative, s'engage à offrir un environnement sûr, protecteur et bienveillant à tous les enfants, adolescents et jeunes. Les adultes, qu'ils soient responsables, encadreurs de jeunes, bénévoles ou salariés, portent une responsabilité particulière dans la prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance. Ce code de conduite définit les comportements attendus et ceux à proscrire pour garantir la sécurité, le bien-être et le développement harmonieux des jeunes.

### 1.Principes généraux

Tout adulte du Scoutisme Béninois s'engage à :

- Agir conformément à la Loi et la Promesse scouts.
- Respecter la dignité, les droits et l'intégrité physique, psychologique, émotionnelle et spirituelle de chaque enfant et jeune.
- Placer l'intérêt supérieur de l'enfant et du jeune au centre de toute décision ou action.
- Promouvoir activement un environnement sûr, bienveillant, inclusif et respectueux.

### 2.Comportements vis-à-vis des enfants et des jeunes

#### 2.1.Comportements attendus

Les adultes doivent :

- Traiter chaque jeune avec équité, respect, bienveillance, sans discrimination liée au genre, à l'âge, à la religion, à l'ethnie, à la situation de handicap ou au statut social.
- Encourager la participation active des enfants et des jeunes dans les activités et leur donner la possibilité d'exprimer leur opinion.
- Veiller à la sécurité physique, émotionnelle et morale des enfants et des jeunes.
- Utiliser un langage positif, non violent et adapté à l'âge,
- Respecter la vie privée et l'intimité des enfants et des jeunes (toilettes, photos, données personnelles, etc.).
- Obtenir le consentement approprié avant tout contact physique, limité aux gestes nécessaires, sécurisants et respectueux (premiers soins par exemple).
- Favoriser des activités éducatives sécurisées, adaptées à l'âge et aux capacités des jeunes.
- Collaborer avec les parents, tuteurs et autres responsables dans un esprit de transparence et de confiance.

-Signaler immédiatement tout cas suspect ou confirmé de maltraitance, d'exploitation ou de harcèlement selon les procédures établies.

## **2.2.Comportements interdits**

Les adultes ne doivent en aucun cas :

-Infliger des violences physiques, psychologiques ou verbales (cris, humiliations, injures, menaces, châtement corporel, etc.).

-Etablir des relations sexuelles, romantiques ou inappropriées avec un enfant ou un jeune.

-Faire preuve de favoritisme ou de discrimination.

-Harceler, intimider ou exploiter un jeune de quelque manière que ce soit.

-Diffuser ou produire des contenus inappropriés (images, vidéos, messages) impliquant des enfants ou jeunes.

-Se retrouver seul avec un jeune dans un lieu isolé, sauf en cas de nécessité absolue. Si un enfant souhaite vous parler en privé, assurez-vous d'être à la vue des autres.

-Transporter un jeune dans un véhicule sans l'autorisation du parent ou de son responsable d'unité. Le jeune doit s'asseoir sur le siège arrière. Dans la mesure du possible, deux adultes doivent être présents dans le véhicule et de préférence, être en présence de plusieurs jeunes.

-Organiser des activités qui sont inappropriées et dangereuses pour la sécurité ou l'intégrité des jeunes.

-Faire preuve de favoritisme envers un jeune. Ex. : Offrir à un jeune de manière répétée ou déraisonnable des cadeaux, des permissions spéciales, etc.

-Communiquer avec un jeune en dehors du cadre normal des activités telles que : lettres, mails ou SMS à caractère personnel ; communications personnelles par Internet ou médias sociaux ; appels téléphoniques personnels, etc.

-Utiliser sa fonction et son pouvoir pour rencontrer des jeunes en dehors des activités scouts.

-Avoir des contacts physiques avec les jeunes qui les mettent mal à l'aise ou qui dépassent les limites raisonnables. Le contact physique doit répondre au besoin du jeune (par exemple, consoler, soigner, encourager, etc.) et non au besoin physique ou affectif de l'adulte.

-Raconter des blagues obscènes ou avoir un comportement suggestif envers ou en présence d'un jeune.

-Montrer à un jeune du matériel pornographique ou sexiste tel que : affiches, dessins animés, photos, vidéos, etc.

-Photographier ou filmer un jeune sans l'autorisation de son parent ou de son responsable d'unité.

-Se livrer à des gestes d'intimidation ou de cyber intimidation : utiliser le courriel, message texte, téléphone, les médias sociaux pour menacer, harceler, embarrasser, dénigrer, répandre des rumeurs, briser une réputation ou une amitié.

-Donner des surnoms pour se moquer, narguer, humilier, tenir des propos racistes, ethnocentriques ou sexistes.

-Exclure du groupe ou isoler un jeune, commérer ou lancer des rumeurs et le ridiculiser.

-Voler ou endommager un bien appartenant à un jeune

-Détenir ou consommer de la boisson alcoolisée, détenir ou fumer du tabac ou toute substance illicite pendant les activités scoutées ou à la vue des jeunes

-Utiliser les jeunes pour des travaux forcés, des activités dangereuses ou toute autre exploitation.

### **3.Comportements entre adultes**

#### **3.1.Comportements attendus**

Les adultes membres du Scoutisme Béninois s'engagent à :

-Respecter la dignité, les idées, la culture et les croyances de chaque adulte.

-Utiliser un langage respectueux, bienveillant et non violent.

-Favoriser l'écoute active et le dialogue constructif, même en cas de désaccord ou de divergence

-Travailler en équipe dans un esprit de collaboration, de fraternité et d'entraide.

-Reconnaître et valoriser les compétences et contributions des autres adultes.

-Faire preuve d'honnêteté, de transparence et de loyauté dans toutes leurs relations.

-Respecter la confidentialité des informations partagées entre adultes.

-Encourager la médiation et la résolution pacifique des conflits.

-Être solidaire et soutenir un membre adulte en difficulté.

-Avoir toujours un comportement éthique et conforme aux valeurs scoutées.

### **3.2. Comportements interdits**

Les adultes membres du Scoutisme Béninois s'interdisent de :

- Pratiquer toute forme de harcèlement (moral, psychologique ou sexuel).
- User de propos offensants, humiliants, dénigrants ou discriminatoires.
- Avoir recours à l'intimidation, à la menace ou à toute forme de violence.
- Propager des rumeurs, calomnies ou informations non vérifiées sur un autre adulte.
- Exercer un abus de pouvoir, de position ou d'influence à l'encontre d'un autre adulte.
- Faire preuve de favoritisme ou d'exclusion injustifiée dans le travail en équipe.
- Adopter des comportements inappropriés (gestes déplacés, blagues offensantes, contacts non consentis).
- Divulguer sans autorisation des informations confidentielles concernant d'autres adultes.
- Faire obstacle à un adulte qui signale un comportement inapproprié, ou exercer des représailles.

### **4. Engagement et responsabilité**

Tout adulte doit lire, comprendre et s'engager à respecter le présent code de conduite avant d'assumer une responsabilité au sein du Scoutisme Béninois. Le non-respect de ce code entraîne des sanctions disciplinaires internes, et au besoin, des poursuites judiciaires prévues par les lois de la République du Bénin.

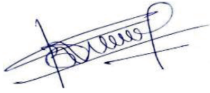
### **Conclusion**

Inspiré de la Loi scout et des valeurs universelles de respect, de fraternité et de service, le présent code rappelle que chaque adulte membre du Scoutisme Béninois est appelé à être un gardien vigilant, une personne de confiance et un éducateur responsable auprès des jeunes qui lui sont confiés.

## Adopté à Bohicon, le 13 décembre 2025

Pour le Conseil National Ordinaire,

Le Président du Comité National



**Expédit BOSSA**

*"Hippotrague malicieux"*

La Commissaire Générale



**Evelyne OUENSAVI**

*"Lynx persévérante"*

## SOMMAIRE

Introduction.....	5
1.Principes généraux.....	5
2.Comportements vis-à-vis des enfants et des jeunes .....	5
2.1.Comportements attendus .....	5
2.2.Comportements interdits.....	6
3.Comportements entre adultes.....	7
3.1.Comportements attendus.....	7
3.2. Comportements interdits.....	8
4.Engagement et responsabilité.....	8
Conclusion.....	8





SCOUTISME BÉNINOIS